

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

22 mars 2018

Date d'affichage :

3 avril 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, M. PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180328-DELIB180315-DE
Date de télétransmission : 29/03/2018
Date de réception préfecture : 29/03/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018**

QUESTION N° 15

OBJET : Partenariat avec la DRAC pour l'accueil d'une compagnie en résidence Tremplin : avenant pour l'année 2018

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 14 mars 2018.

La Commune accueille, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, la Compagnie Le Désordre des Choses dans le cadre d'une résidence de création comme défini par la circulaire du 8 juin 2016.

Une convention Tremplin a été établie par les trois partenaires (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Commune de Riom, Compagnie Le Désordre des Choses) le 2 octobre 2017.

L'avenant proposé décline les actions menées par la Compagnie en 2018 :

- Résidence en février 2018 pour la création du spectacle *B.A.B.A.R (le transparent noir)*
- Représentation du spectacle B.A.B.A.R (le transparent noir) les 20 et 21 mars 2018 dans le cadre de la saison Accès-Soirs 2017-2018 et de l'évènement « Cours et Jardin »
- Ateliers de théâtre et d'écriture en mars dans le cadre de l'évènement « Cours et Jardin »
- Résidence de création en septembre 2018 pour la création de la suite de *B.A.B.A.R (le transparent noir) : La Comparution*

L'avenant ci-joint précise les modalités d'accueil et le soutien financier apporté (article 4) par la Commune de Riom en 2018 à la Compagnie (coproduction, achat du spectacle et accompagnement des résidences).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modalités de l'avenant avec l'Etat – DRAC et la compagnie le Désordre des Choses, ci-joint,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant afférent**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL